## Charte de Guy, abbé de Bocham

Arch.dép. de l'Aube, 3 H



Ego Guido dictus abbas de Bocham notu[m] facio univ[er]sis p[re]sentes litteras inspecturis q[uo]d Milo miles de Saixofonte dedit domui clarevallensi in elemosina[m] p[er] man[us] n[ost]ras viginti solidos censuales [et] unum modium avene annui redditus que idem miles p[er]cipiebat apud Wandelancort. Hec autem elemosina facta fuit anno d[omi]ni .mº. ducentesimo . octavo decimo

## Traduction:

Moi, Guy, dit abbé de Bocham, fait connaître à tous par les présentes lettres que Milo, chevalier de Sexfontaines a donné à la maison de Clairvaux en aumône par nos mains vingt sous de cens (redevance que le possesseur d'une terre payait au seigneur du fief) et un muid (ancienne mesure de capacité) d'avoine chaque année, que ce même chevalier percevra à Valdelancourt.

Cette aumône a été faite en l'an 1218

- En quel matériau est fait ce document ?
- Pourquoi y a-t-il des fentes au bas du document ? Que manque-t-il pour l'authentifier ?
- En quelle langue a-t-il été rédigé ?
- Qui est l'auteur de ce texte ?
- Qui est le donateur ?
- Qui bénéficie du don ?
- En quoi consiste le don ?

